

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 502

présenté par
M. Hetzel

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 26, substituer aux mots :

« 30 % en 2030 »

les mots :

« 25 % en 2050 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important est issu des conclusions de l'Autre débat sur la transition énergétique, et prend pour cible de la transition énergétique, une diminution de la part des énergies fossiles dans le bouquet énergétique français, qui est aujourd'hui de 66 %, pour la porter à 50 % en 2050.

Cet objectif clair, sincère et atteignable permettrait de réduire substantiellement la production de gaz à effet de serre d'ici à 2050, tout en prenant en compte l'accroissement de la population française et de ses besoins en matière d'énergies fossiles.

De plus, la réduction de la consommation d'énergies très carbonées au profit d'énergies moins ou peu carbonées, favoriserait une transition énergétique douce et donc plus flexible.